

Date limite de soumission du rapport : 15 septembre 2020

Le Secrétariat de l'APE recherche actuellement au moins un expert indépendant pour mener une étude évaluant l'impact des risques majeurs sur le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe¹.

Le rapport destiné aux États membres de l'APE et aux gestionnaires des Itinéraires culturels certifiés par le Conseil de l'Europe les aidera à développer des mécanismes d'adaptation dans les situations de risques majeurs (tels que: pandémie, réchauffement climatique, menaces économiques, etc.). Les recommandations et conclusions constitueront une partie importante du rapport. La portée géographique de l'étude sera celle du Conseil de l'Europe et en particulier des États membres de l'APE et de tous les pays traversés par des itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe. La définition des risques majeurs pour cette étendue géographique et ces thèmes (patrimoine culturel, itinéraires culturels, patrimoine européen partagé) sera proposée par l'expert à la suite de recherches scientifiques et inclura au moins les pandémies, le réchauffement climatique et les menaces économiques.

L'étude devrait avoir une longueur d'au moins 340 000 caractères (environ 100 pages) sans les annexes. Tous les documents de référence mentionnés dans l'étude (par exemple résolutions, déclarations, autres) doivent être fournis dans les annexes.

Les chapitres énumérés ci-dessous devraient fournir une structure de l'étude et de son contenu. Le ou les experts auront la possibilité d'ajouter à cette liste, en concertation avec le Secrétariat de l'APE :

1. Résumé analytique comprenant un résumé pour les États membres de l'APE et un résumé pour les itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe ;
2. Cadrage et contexte du rapport
3. Évaluation des risques
4. Changements extrêmes ou brusques et gestion des risques
5. Construire des systèmes / mécanismes d'adaptation efficaces
6. Mécanismes de coordination du programme Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe
7. Financement des mécanismes d'adaptation
8. Recommandations aux parties prenantes
9. Abréviations et glossaire

¹ Le Secrétariat se réserve le droit d'affecter deux ou plusieurs experts à cette étude. Dans cette éventualité, et en concertation avec le Secrétariat de l'APE, un expert sera premier auteur.

10. Liste des États membres de l'APE et des itinéraires culturels certifiés

11. Références et notes.

Le prestataire doit viser à préparer une étude qui soit :

- Claire, bien formulée, bien présentée, bien référencée ;
- Fournir des exemples concrets / meilleures pratiques des États membres de l'APE et des Itinéraires culturels certifiés ;
- Utiliser la documentation d'appui du Conseil de l'Europe, des sources scientifiques fiables ou d'autres organisations internationales
- Couvrir l'ensemble de la portée géographique et des thèmes mentionnés ci-dessus ;
- Présenter des recommandations et des conclusions détaillées, claires et faciles à mettre en œuvre ;

Le fournisseur sera invité à informer régulièrement le secrétariat de l'APE de l'avancement des recherches et de la rédaction du rapport. Des réunions en ligne seront organisées au début de la recherche pour une validation par le Secrétariat de l'APE de la table des matières du rapport, à mi-parcours pour une évaluation globale, et avant la soumission finale pour examen final et ajustements du texte. Les commentaires fournis par le Secrétariat devront être pris en compte par le fournisseur. Le cas échéant, il sera recommandé à l'expert de promouvoir le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Le Secrétariat de l'APE fournira les contacts et les données disponibles à sa disposition dont le fournisseur pourrait avoir besoin.

La mise en page de l'étude n'est pas incluse dans ce contrat. Le fournisseur sera invité à soumettre le rapport final dans un document Word (.docx) comprenant toutes les annexes. Le document devra être clairement présenté : une seule police globale comme Tahoma ou Arial, espacement de 1,5 ligne, pages numérotées, table des matières et table des matières des annexes, si pertinent table des matières des images / graphiques, bibliographie, tableau d'abréviations et glossaire, avec une vérification orthographique du document dans son ensemble.

Le rapport doit être préparé en anglais ou en français. Si des citations ou un autre texte dans une autre langue que la langue principale du rapport sont insérés dans l'étude, ceux-ci devront être traduits dans une note en bas de page où se trouve la citation.

Le rapport final sera publié sur le site Internet des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (www.coe.int/itinéraires) et distribué aux États membres de l'APE.